



Mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Certificat national de compétences

Objectifs

Maîtriser les fondements de l'intervention tutélaire et développer des connaissances pluridisciplinaires nécessaires à l'exercice des mesures judiciaires de protection des majeurs.

Compétences visées

- Maîtriser les contours et limites de l'intervention tutélaire et savoir rendre compte à l'autorité judiciaire
- Mettre en œuvre une gestion administrative, budgétaire, fiscale et patrimoniale efficace et adaptée aux intérêts et aux besoins de la personne, dans le respect de ses droits
- Comprendre les capacités et les limites d'autonomie de la personne protégée et inscrire son intervention dans une approche globale de la personne et son environnement

Débouchés

Cette formation permet d'exercer des mesures judiciaires dans une structure tutélaire, dans le cadre d'un exercice individuel ou encore en qualité de préposé d'un établissement hospitalier ou médico-social. Elle permet également de reprendre des études dans les cycles de formation de niveau licence.

Publics

- Toute personne ayant au moins 21 ans ;
- Professionnels en poste au sein d'associations tutélaire, à titre privé, préposés d'établissements ;
- Personnes titulaires d'un diplôme national bac+2 (niveau 6) et justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins un an dans l'un des domaines d'activités du mandataire judiciaire à la protection des majeurs ;
- Personnes justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins trois années dans un emploi exigeant un diplôme ou titre de niveau bac+2 dont au moins un an dans l'un des domaines d'activités du mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Prérequis

L'accès se fait sur entretien et après examen d'un dossier :

- curriculum vitae ;
- lettre de motivation ;
- fiche(s) de poste précisant les fonctions et activités exercées ;
- photocopies des diplômes.

Possibilités d'allègements ou de dispenses (modules de formation et/ou stage pratique/arrêté du 02/01/09) en fonction de l'expérience et des qualifications.

Durée / Organisation

La formation est organisée d'octobre à juin (300 heures de cours + 350 heures de stages). La prise en compte des dispenses et des allègements permet un suivi à la carte selon l'expérience professionnelle.

Tarifs

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation :

- la formation est gratuite pour l'alternant et les frais de formation sont entièrement pris en charge par l'entreprise (via son Opcv, opérateur de compétences) ;
- vous bénéficiez d'une rémunération ;
- vous obtenez une expérience professionnelle et une certification.

Pour les salariés : 5300 €

Possibilité de prise en charge totale ou partielle de la formation : Pro-A, compte personnel de formation (CPF), plan d'adaptation et de développement des compétences de l'entreprise, CPF de transition...

Pour les demandeurs d'emploi : 3825 €

Possibilité de prise en charge partielle de la formation par compte personnel de formation (CPF)

Frais de sélection : 75 €

Conditions tarifaires pour les entreprises précisées sur notre site :

<https://bit.ly/CnamTarifAlternance>

Le certificat

Certificat National de Compétences (CNC) Mandataire Judiciaire à la protection des majeurs mention "Mesures judiciaires de protection des majeurs"

Programme

Domaine de formation 1 Juridique

- Droits et procédures - 48 h
- Le champ médico-social - 36 h

Domaine de formation 2 Gestion

- Gestion administrative et budgétaire - 48 h
- Gestion fiscale et patrimoniale - 30 h

Domaine de formation 3 Protection de la personne

- Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance - 24 h
- Relation, intervention et aide à la personne - 48 h

Domaine de formation 4 Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs

- Les contours de l'intervention et ses limites - 18 h
- Les relations avec le juge et l'autorité judiciaire - 12 h
- Déontologie et analyse des pratiques - 36 h

Méthodes mobilisées:

Pédagogie de l'alternance qui combine des enseignements académiques et des pédagogies actives s'appuyant sur l'expérience en entreprise et le développement des compétences. Équipe pédagogique constituée pour partie de professionnels. Un espace numérique de formation (ENF) est utilisé entre élèves et formateurs tout au long du cursus.

Modalités d'évaluation:

Chaque module fait l'objet d'une évaluation organisée par l'Iforis par délégation de la Direction de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale.

Accessibilité :

Les formations du Cnam Pays de la Loire sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Un référent Cnam est dédié à leur accompagnement (handi@cnam-paysdelaloire.fr).

Candidatez

Comment ?

- 1 Envoyez un mail à l'adresse : iforis@cnam-paysdelaloire.fr
- 2 Une conseillère prend contact avec vous pour mettre en place votre projet de formation
- 3 Entretien de sélection

Délai d'accès

À partir de janvier jusqu'au démarrage de la formation.



Pourquoi choisir le Cnam-iforis ?

Un suivi pédagogique personnalisé

Un soutien à la recherche de stages

Un centre documentaire :

25 000 ouvrages, 240 abonnements à des périodiques complétés par un abonnement à Cairn (ouvrages et revues en ligne)

Taux de réussite à l'examen :

100 % de réussite en 2021

Retrouvez les indicateurs de résultats sur notre site : <http://bit.ly/CnamIndicateurs>

Cnam-Iforis

4, rue Georges Morel 49045 Angers cedex 01

iforis@cnam-paysdelaloire.fr

02 41 22 17 30

www.cnam-paysdelaloire.fr/iforis/